

Les pompiers rejettent une entente de principe

Le Journal de Québec · 23 oct. 2024 · 20

AGENCE QMI | Deux semaines après avoir annoncé une entente de principe de cinq ans, les pompiers de la Ville de Québec ont rejeté l'accord intervenu dans une proportion de 75,6 %. Le 7 octobre, la Ville de Québec et l'association des Pompiers Professionnels de Québec, qui regroupe plus de 500 employés, annonçaient la conclusion d'une entente de principe dans le cadre du renouvellement de la convention collective s'échelonnant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.

Les pompiers ont été appelés à voter à la suite des assemblées tenues le 15 octobre.

Les pompiers ont finalement rejeté l'entente de principe à 75,6 %.

Québec devra amorcer le processus de médiation prévu par la loi.

Dans son communiqué, l'administration municipale estime que les conditions de travail normatives et monétaires offertes étaient « plus qu'intéressantes ».

De son côté, L'APPQ affirme que ce résultat ne constitue pas une surprise pour l'organisation.

La Ville et l'association avaient convenu de ne pas dévoiler ni commenter le contenu de l'entente de principe.

Les principaux groupes de syndiqués de Québec sont sans contrat de travail depuis le 31 décembre.